

# Règlement intérieur



## 1. Déroulement des cours

Il est impératif :

- Que les élèves arrivent à l'heure aux cours
- Que les élèves respectent le professeur et se plient à la discipline pendant le cours
- Que les élèves aient les cheveux attachés

## 2. Règlement

*Le règlement des cours se fait à l'inscription. Il peut être effectué en plusieurs versements.*

*Il ne sera fait aucun remboursement en cas d'arrêt des cours, sauf cas de longue maladie ou déménagement.*

La cotisation de la location des costumes, pour le spectacle de fin d'année, doit s'effectuer au moment de l'inscription et ne sera pas restituée en cas d'arrêt des cours avant le gala.

Il est impératif de fournir un certificat médical; sans celui-ci l'élève ne pourra pas assister aux cours.

## 3. Assurance

Les élèves sont assurés pendant les heures de cours.

*Les élèves mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de cours.*

*Pendant le gala de fin d'année, les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents pendant l'entracte et à la fin du spectacle.*

Il est préférable que les élèves n'apportent pas d'objet de valeur pendant les cours. L'association Mélusine Danse ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou la salle de cours.

**Je certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur et déclare l'accepter le     /     /**

Le Bureau

L'élève

Les responsables légaux

Nom/Prénom

Signature